

## **Préavis d'adjudication de contrats (PAC)**

### **1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

### **2. Définition des besoins**

Le ministère des Ressources naturelles Canada (RNCan) a besoin d'effectuer un examen complet du système de contrôle automatique de bâtiment (SCAB) existant et de mettre à niveau les composants ci-après afin de créer un système intégré, surveillé et contrôlé par Les Contrôles AC.

- Installer des affichages numériques sur les trois (3) nouveaux panneaux de commande installés lors des mises à niveau des chaudières et des appareils de traitement de l'air (bâtiments XR-02 et XR-03) dans le cadre du PAI2.
- Installer des capteurs de température ambiante dans la salle des serveurs du premier étage et la salle HF du deuxième étage (XR-15) et les connecter au SCAB de l'entreprise Les Contrôles AC pour permettre la surveillance à distance de ces salles et recevoir les alarmes de température (causées par un mauvais fonctionnement du conditionneur d'air) du SCAB.
- Installer des capteurs dans les chaufferies des bâtiments XR-15 et XR-14 avec surveillance et avertisseur d'alarme, semblables aux capteurs dans le local technique du bâtiment XR-12. Faire des recherches pour fournir des fonctions de contrôle ainsi que des fonctions de surveillance.
- Transférer le programme de contrôle pour l'ATA-1 et l'ATA-2 du bâtiment XR 14 du SCAB du SGI au SCAB de l'entreprise Les Contrôles AC.
- Incorporer un système d'alerte dans le local des opérations du deuxième étage (bâtiment XR-03) et des garages pour avertir les agents des opérations logistiques de toute alarme dans le système de détection de CO du bâtiment XR-14. NOTE : Le bâtiment XR-14 possède le seul système de détection de CO installé.

## **Préavis d'adjudication de contrats (PAC)**

### **3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- être en mesure de fusionner les systèmes de contrôle automatique de bâtiment (SCAB) en un (1) seul système : XR-02, XR-03, XR-12, XR-13, XR-15, ATA-01, ATA-02

### **4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat**

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivants:

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCO)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)
- Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

### **5. Justification du fournisseur présélectionné**

Le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

### **6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe

6 (d) – « une seule personne est capable d'exécuter le travail. »

Le fournisseur proposé, dans la section 11, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

## **Préavis d'adjudication de contrats (PAC)**

### **7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité**

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) - article(s) Article 10.13 (b) (iii);.

### **8. Titre de propriété intellectuelle**

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

### **9. Période du contrat proposé ou date de livraison**

La période du contrat sera de l'attribution du contrat au 31 mars 2021.

### **10. Coût estimatif du contrat proposé**

La valeur maximale estimée du contrat est de 116,654.98 \$ CAD, taxes incluses.

### **11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance**

#### **Les Services Technologiques A.C. Inc.**

2185 5e Rue,  
Saint-Romuald, QC G6W 5M6

### **12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités**

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

## **Préavis d'adjudication de contrats (PAC)**

### **13. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités**

La date limite pour la présentation d'un énoncé des capacités est le 28 septembre 2020 à 14 h 00 (HAE).

### **14. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à:

#### **Raymond Thai**

Spécialiste en approvisionnement  
Ressources naturelles Canada  
580 rue Booth, Ottawa, ON K1A 0E4  
[raymond.thai@canada.ca](mailto:raymond.thai@canada.ca)